

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 15'000.- DESTINÉ À L'AMÉLIORATION OU À LA RÉALISATION
D'AMÉNAGEMENTS VISANT À FACILITER LA MOBILITÉ**

Considérant,

- la motion pour l'amélioration ou la réalisation d'aménagements visant à faciliter la mobilité votée par le Conseil municipal à la séance du 21 décembre 2010,
- la volonté exprimée, à l'unanimité moins une abstention, de réaliser cette étude,
- l'importance d'aider les personnes en mobilité réduite à se déplacer aussi bien à l'extérieur que dans les bâtiments communaux,
- la situation d'un élève de l'école de Compesières rencontrant des difficultés en raison de l'ancienneté du bâtiment,

sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

à l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 15'000.- destiné au financement d'une étude complète sur la mobilité à Bardonnex, à l'extérieur et dans les bâtiments communaux,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 7900.509.07,
3. De la porter à l'actif du bilan, 7900.149.07, dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir cette dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation des travaux,
5. En cas de non réalisation du projet, d'amortir ce crédit en cinq ans, soit de 2012 à 2016, par le compte de fonctionnement.

Le délai pour déposer un référendum expire le 22 mars 2011.

Bardonnex, le 22 février 2011

Béatrice GUEX-CROSIER
Présidente